ECOLE PRIMAIRE DE BERLAYMONT
WATERLOO

Être utile à tous, ne nuire à personne

Concerne : Autorisation d'utilisation de photographies et/ou vidéos de votre enfant

Chers parents,

Dans le cadre des activités scolaires, des sorties, des voyages, des spectacles, nous sommes susceptibles de photographier ou de filmer votre enfant. Ces photos et vidéos peuvent être utilisées dans des projets pédagogiques et/ou de diffusion.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait.

L'Ecole primaire de Berlaymont défend scrupuleusement le respect du droit à l'image pour tous les élèves. Le droit à l'image est protégé par l'article 10 de la loi relative aux droits d'auteur et aux droits voisins. Cet article précise qu'il est interdit de reproduire ou de communiquer (et donc de diffuser) le portrait d'une personne sans son assentiment. Cependant, dans le cadre des activités scolaires (fêtes à l'école, voyages scolaires, activités pédagogiques, …), l'on peut estimer qu'il y a accord tacite de publication sur les différents canaux de communication de l'école sauf si l'élève ou ses parents font connaitre expressément à l'école leur interdiction de diffusion.

Eu égard à la Loi du 30 juin 1994 et à la Circulaire ministérielle 2493 du 07/10/2008, merci de bien vouloir compléter le formulaire ci-dessous, **uniquement si vous n'autorisez pas la publication de l'image de votre enfant ;** et de le renvoyer, par mail, au secrétariat de l'école primaire.

Je soussigné(e)

Mr/Mme_____

responsable de l'enfant NOM _____PRENOM _____

scolarisé à l'Ecole Primaire de Berlaymont, en classe de _____

☐ **AUTORISE UNIQUEMENT LA DIFFUSION DE PHOTOS OU VIDEOS DE MON ENFANT**

VIA LA PLATEFORME SMARTSCHOOL *(réseau de communication interne et sécurisé via un code d'accès personnel).*

☐ **N'AUTORISE AUCUNE DIFFUSION DE PHOTOS OU VIDEOS DE MON ENFANT.**

Ce choix est valable pour toute la durée de la scolarité de l'enfant. Il vous sera toujours possible de révoquer cette autorisation par simple courrier (ou mail) adressé à la direction.

Signature :